



Déclaration liminaire **CGT**  
au comité social d'administration (CSA)  
du 26 septembre 2024.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

La création de la Sécurité sociale en 1945 est l'aboutissement d'un long combat. C'est la lutte des classes qui en est à l'origine. Les premières caisses de secours ont été imposées aux patrons par les grèves. Aujourd'hui la défense de la Sécurité sociale passe par la même règle : **se défendre ensemble, pour protéger chacun !**

**La CGT revendique le droit à une Sécurité sociale à 100 %  
pour la Santé, la Famille, l'Emploi, la Retraite et la Perte d'Autonomie.**

La protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie ainsi que des ruptures avec le marché du travail : maladie, maternité, accidents du travail, invalidité, perte d'autonomie, chômage, retraite, éducation des enfants.

Les politiques libérales actuellement à l'œuvre s'inscrivent dans un double mouvement de fond : le **désengagement des employeurs** dans le financement de la Sécurité sociale, par **des exonérations massives**, et une **volonté de transférer au privé**, au marché, à la finance, une partie de plus en plus importante du budget de la protection sociale, soit actuellement **plus de 700 milliards par an**.

---

**La CGT n'a pas signé l'accord ministériel sur la PSC et s'oppose à la désignation d'ALAN.**

---

La CGT est consciente du mécontentement des agents sur le caractère obligatoire de cette complémentaire, sur le choix d'un assureur privé type start-up, et de l'inquiétude quant aux échéances et démarches, de l'inquiétude quant aux tarifs et couverture de soins.

La CGT s'interroge sur le réel intérêt de la démarche, quel va être le gain pécunier des agents une fois qu'ils auront souscrit à Alan d'une part et auront conservé leur contrat prévoyance de l'autre. Pour certains d'entre eux la **douche risque d'être glaciale !**

---

**La CGT portera assistance à chaque agent** en les informant et les alertant sur les risques auxquels la désignation d'ALAN, en tant qu'organisme obligatoire de couverture santé complémentaire les expose.

---

**Concernant** l’instruction du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) :

la CGT dénonce la part croissante d’un indemnitaire arbitraire, consistant à demander aux encadrants et à l’ensemble du personnel, toujours plus, toujours plus vite, sans considération de la réalité du travail, sans considération de l’humain.

---

**La CGT dénonce l’attribution des primes individuelles qui entraîne l’individualisme et détruit le collectif.**  
Ces dispositifs engendrent une aliénation au travail, et génèrent d’importants risques psychosociaux.

---

La CGT revendique :

- l’augmentation immédiate de 10% des salaires
- l’indexation automatique des salaires sur l’inflation
- l’égalité salariale
- l’intégration des primes aux salaires, pour que celles-ci soient comptabilisées pour nos retraites.

La stabilisation apparente des effectifs cette année s’est traduite par des réductions d’effectifs drastiques dans certaines DT, sur le terrain, mais également dans le tertiaire, et plus particulièrement dans les pôles de proximité des ressources humaines.

---

**Inacceptable** en ces temps de **profonde transformation**, et de **restructuration aveugle**.

**Inentenable** en ces temps d’augmentation des **troubles liés aux risques psychosociaux**.

**Intenable** pour les agents **qui payent le prix de leur santé et de leur sécurité** ces réductions d’effectifs.

---

Le résultat de l’expertise RPS à la DTNE l’a démontré, VNF impose aux agents, un travail en réaction aux réorganisations, et non en anticipation, **engendrant souffrance au travail**.

**« Le reste à faire empêche de voir le déjà fait. »**

La CGT revendique :

- l’arrêt des réductions d’effectifs dans toutes les DT
- un moratoire sur les réorganisations en cours et à venir, dans l’attente de la réalisation d’une expertise RPS par un cabinet indépendant dans chaque DT et au siège, et de l’intégration de l’ensemble des recommandations dans le DUERP ; afin de ne pas engager ces restructurations à marche « forcée », au détriment de la santé et de la sécurité des agents.
- des recrutements statutaires à la hauteur de la mise en place d’une véritable politique de développement de la voie d’eau, sur les grands et petits gabarits, pour faire face aux enjeux environnementaux actuels
- des recrutements statutaires afin de faire cesser le travail dissimulé institutionnalisé à VNF
- des recrutements statutaires pour le rééquilibrage de la part d’emploi public / privé
- des recrutements statutaires pour améliorer les conditions de travail de tous, sur le terrain, et dans les fonctions administratives

Concernant la **mobilité**, il est inadmissible de n'avoir aucun affichage sur les postes d'OPA.

Aucune offre n'est offerte sur le site recrutement de VNF aux OPA !!!

La publicité des postes vacants d'OPA est faite par mail pour des offres uniquement affichées en CDI de droit public !!!

---

Vous privez les OPA d'avoir une **information claire** quant à leur possibilité de mobilité.

---

La CGT revendique :

\_ un affichage clair des postes vacants précédemment occupés par des OPA, et les postes métiers OPA.

La mobilité des OPA doit être favorisée quant à l'ouverture des postes en CDI de droit public.

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, dites conquis car rien n'est jamais acquis. Le patronat ne désarme jamais »

*Ambroise CROIZAT.*

La CGT appelle à la **grève le 1<sup>er</sup> octobre** pour combattre le mépris de démocratie et :

**AUGMENTER LES SALAIRES** et les PENSIONS DE RETRAITE

Assurer **L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES**

**ABROGER LA REFORME DES RETRAITES** et GAGNER de NOUVEAUX DROITS

RENOVER ET FINANCER **NOS SERVICES PUBLICS**

*Merci*  
*Vos élus CGT au CSA central.*